



Police Municipale

N° tél. : 01.69.49.77.66

N/Réf. : JPR/GB/tm

ARRÊTE N° 2000/0.7
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL D'URGENCE PRESCRIVANT L'ABATAGE DE TROIS ARBRES DANGEREUX RUE DU CHÂTEAU DE GROISBOIS.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,

VU la loi n° 95-73 du 21 Janvier 1995 relatif à la sécurité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2213-2, 1^{er} - 5^{ème} - 6^{ème} - 7ème et L.2213-4,

CONSIDÉRANT les dégâts causés à la végétation par la tempête du 26 décembre 1999,

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain sis au 41, rue du Château de Grosbois n'est pas joignable du fait d'une absence du territoire français, aux dires des voisins,

CONSIDÉRANT que trois peupliers, plantés sur ce terrain sont menaçant pour la sécurité publique de part leur proximité avec la chaussée,

CONSIDÉRANT quand l'absence du maître des lieux, il appartient au Maire de la commune de faire en sorte que la chute accidentelle de ces arbres ne blesse personne,

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre de Secours d'Épinay sous Sénart et au vue du rapport de constatation de la Police Municipale en date du 05 janvier 2000, n° 008/2000,

ARRÊTE

Article 1 : Les effectifs du Centre de Secours d'Épinay sous Sénart sont autorisé à tout mettre en œuvre pour faire cesser le risque présenté par trois arbres menaçant, situés sur le terrain du 41, rue du Château de Grosbois à YERRES.

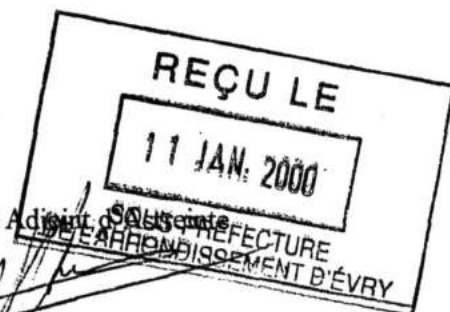
Article 2 : Les agents de la Police Municipale assisteront les Sapeurs Pompiers dans leur travail et attesteront au besoin de la nécessité des moyens mis en œuvre.

Fait à YERRES, le 07 Janvier 2000.



Le Maire Adjoint, *Sous-signé*

Jean-Paul ROBERT



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

